

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 27 juillet 2011 portant création du comité technique de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

NOR : INTV1422805A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 portant création du comité technique de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Vu l'avis du comité technique de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en date du 17 septembre 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 27 juillet 2011 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 3.* – La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, président, ou son représentant ;
- le secrétaire général, en qualité de responsable des ressources humaines, ou son représentant ;

b) Représentants du personnel : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité. »

Art. 2. – L'article 4 du même arrêté est ainsi rédigé :

« *Art. 4.* – Le vote pour l'élection des représentants du personnel au sein de ce comité peut avoir lieu par correspondance dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur. »

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

Art. 4. – Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 septembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
des étrangers en France,*

L. DEREPA